

Déclaration trimestrielle AAH auprès de la Caf ou MSA (Formulaire 14208*01)

Accéder au Formulaire – Cerfa 14208*01

Permet de déclarer les ressources perçues les 3 derniers mois.

Attention

les gratifications de stage n'ont pas à être déclarées. Pour accéder à la liste complète des ressources à déclarer, veuillez consulter la notice du formulaire.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00